

L'accompagnement véhiculé hors domicile après inscription auprès de l'association (dossier à compléter)

ÉTAPE 1 Avant l'accompagnement

- Vous contactez Réso'Ap 48 heures minimum avant.
- Réso'Ap contacte le bénévole disponible sur le secteur.
- Réso'Ap vous indique le nom du bénévole.

ÉTAPE 2 Le jour de l'accompagnement

- Le bénévole réalise l'accompagnement et vous fait signer le document à souche.
- Il adresse le double du document à Réso'Ap pour obtenir le remboursement des frais kilométriques.

ÉTAPE 3 Après l'accompagnement

- Réso'Ap vous adresse la facture.
- Réso'Ap rembourse le bénévole des frais kilométriques engagés.

Adhésion
annuelle : 5 €.

Participation
forfaitaire : 0,50 € / km.

Forfait minimum de 5 €.



RÉSEAU SOCIAL D'AIDES À LA PERSONNE
30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans
02 43 39 44 49 / contact@resoap.fr